Projet d'amendement 5615

=== LIBE/5615===

Ligne budgétaire de référence : 18 01 01

<< déposé par Gérard Deprez, Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures >>

Volume 4 (Section 3) - Commission

Article 18 01 01 Dépenses liées au personnel en activité du domaine politique «Espace de liberté, de sécurité et de justice»

Modifier les chiffres comme suit:

18 01 01	Budget 2006		APB 2007		PB 2007		AMENDEMENT		PB+AMENDEMENT	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Crédits	29 005 908	29 005 908	37 103 760	37 103 760	35 690 706	35 690 706	1 413 054	1 413 054	37 103 760	37 103 760
Réserves	308 324	308 324			126 080	126 080	-126 080	-126 080	0	0

Justification:

La réduction des crédits proposés par le Conseil n'a aucune justification technique. C'est une position purement politique dans le cadre de la procédure budgétaire. Il s'impose de rétablir les montants demandés par la Commission.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-==-=-=-=-=-=-=-=-=-=

	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Crédits	2 812 373	2 812 373	3 727 554	3 727 554	3 719 713	3 719 713	7 841	7 841	3 727 554	3 727 554
Réserves	450 000	450 000								

Justification:

La réduction des crédits proposés par le Conseil n'a aucune justification technique. C'est une position purement politique dans le cadre de la procédure budgétaire. Il s'impose de rétablir les montants demandés par la Commission.

=-=-=-

=-=-=-

Volume 4 (Section 3) - Commission

Article 18 02 05 Système d'information sur les visas (VIS)

Modifier les chiffres comme suit:

18 02 05	Budget 2006		APB 2007		PB 2007		AMENDEMENT		PB+AMENDEMENT	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Crédits	29 000 000	19 000 000	48 000 000	26 750 000	41 000 000	21 750 000	-9 000 000	-1 750 000	32 000 000	20 000 000
Réserves							16 000 000	6 750 000	16 000 000	6 750 000

Justification:

Justification:

En l'absence de bases légales pour les activités suivantes:

- interopérabilité SIS II et VIS (à concurrence de 3 millions)

- création d'une base de données pour les permis de résidence (à concurrence de 5 millions)

- création d'une base de données pour les passeports (à concurrence de 3 millions)

- l'accès aux données pour le Royaume-Uni et l'Irlande (à concurrence de 2 millions)

- gestion des frontières (entrée - sortie) (à concurrence de 2 millions)

et en l'absence de précision sur les modalités de la gestion du système VIS (à concurrence de 3 millions), 16 millions sont inscrits à la réserve. Ils seront débloqués au cas par cas dès lors que les bases juridiques adéquates auront été adoptées et que le Parlement aura dûment été informé des modalités de gestion du système VIS.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-==-=-=-=-=-=-=-=-=-=

Article 18 03 03 Fonds européen pour les réfugiés

Modifier les chiffres comme suit:

18 03 03	Budget 2006		APB 2007		PB 2007		AMENDEMENT		PB+AMENDEMENT	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Crédits Réserves	49 632 000	50 090 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000	55 000 000	20 000 000	-30 000 000	80 000 000	25 000 000

Justification:

Rappelle que le nouveau programme-cadre intitulé "Solidarité et gestion des flux migratoires" ne se limite pas à organiser un meilleur contrôle des frontières extérieures, mais poursuit l'objectif général d'améliorer l'accueil par les États membres des migrants qui arrivent sur leur territoire et d'intégrer mieux ceux qui sont autorisés à y rester; décide, dans ce cadre, de renforcer les moyens mis à la disposition du Fonds Européen pour les Réfugiés et du Fonds européen pour l'Intégration des ressortissants des pays tiers, à concurrence de 20 millions d'EUR pour chacun de ces deux Fonds.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-==-=-=-=-=-=-=-=-=-=

Justification:

Etant donné que les programmes-cadres ne débuteront qu'en 2008, que, en matière de retour, les actions préparatoires viennent à expiration cette année et que, de plus, nul projet pilote n'est prévu, on risque, dans ce domaine, d'être confronté à un manque de moyens financiers. Ceci doit être vu dans le contexte de l'afflux continu d'immigrants clandestins aux frontières extérieures de l'Union européenne. Autre élément important: le couplage entre la directive "Retour" et le Fonds pour le retour, fonds dont il n'est pas certain qu'il sera décidé pour 2008.

=-=-=-

préparatoire, qui a précédé la création du fonds, a mis en évidence l'importance des besoins et l'ampleur des demandes de soutien. Le renforcement des moyens mis à la disposition du Fonds se justifie pleinement.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-==-=-=-=-=-=-=-=-=-=

- aide aux États membres concernés par des arrivées soudaines d'immigrants, notamment en perfectionnant les pratiques et en échangeant les meilleures d'entre elles, et en fournissant des interprètes ainsi que des équipes médicales et juridiques;

Ajouter le texte suivant:

- aide aux États membres pour améliorer la qualité et les capacités d'accueil, y compris temporaires, l'accueil des immigrants clandestins aux points d'arrivée, notamment en fournissant des soins d'urgence et des moyens de transport vers des lieux d'accueil appropriés, et en améliorant et étendant les dispositifs d'accueil et les conditions pour en bénéficier;

Ajouter le texte suivant:

- aide aux États membres pour la mise en commun de ressources visant à soulager la pression particulière subie par leurs systèmes d'asile, notamment par des activités appelant un savoir-faire particulier, le partage des connaissances et la promotion de méthodes concertées pour traiter les arrivées massives de demandeurs d'asile aux frontières extérieures de l'Union.

Ajouter le texte suivant:

Les bénéficiaires des financements devraient être des autorités nationales. Les projets peuvent prendre la forme de partenariats avec les autorités d'autres États membres, les organisations internationales et les ONG.

Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

Actions préparatoires au sens de l'article 49, paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 248 du 16.9.2002, p. 1).

Actes de référence:

Justification:

Les tentatives faites pour gagner les côtes de l'Union européenne provoquent des tragédies humaines défiant l'imagination. Les États membres qui reçoivent ces nombres impressionnants d'immigrants clandestins sont aux prises avec des problèmes considérables. La commission LIBE a pu se rendre compte de l'acuité particulière de cette situation au cours de maintes missions (Lampedusa, Malte, etc.). Elle a donc demandé que l'Union européenne témoigne de sa solidarité pour aider les autorités nationales à faire face à cet afflux, mais aussi pour offrir des conditions d'accueil dignes à ces immigrés en proie au désespoir. Des ressources de l'Union étaient déjà disponibles dans certains cas (au moyen, par exemple, des "actions spécifiques (urgentes)" au titre du programme ARGO en 2005 et en 2006). Cependant, ces interventions sont nettement en deçà des besoins réels. Une intervention urgente est nécessaire au début de 2007, avant que le programme cadre de solidarité n'ait atteint sa vitesse de croisière pour prendre le relais.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-==-=-=-=-=-=-=-=-=-=

Modifier la nature: CD

18 03 13	Budget 2006		APB 2007		PB 2007		AMENDEMENT		PB+AMENDEMENT	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Crédits							5 000 000	2 000 000	5 000 000	2 000 000
Réserves										

Intitulé:

Projet pilote visant à octroyer une aide financière pour l'installation professionnelle des immigrés de retour conformément aux accords conclus avec les pays d'origine

Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

Ce crédit est destiné à lancer un projet pilote dont l'objectif est d'octroyer une aide financière pour l'installation professionnelle dans leur lieu de départ des immigrés rentrés dans les pays d'origine avec lesquels il existe des accords de réadmission.

Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

Projet pilote au sens de l'article 49, paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 248 du 16.9.2002, p. 1).

Actes de référence:

Justification:

Compte tenu de la nécessité de promouvoir des formules innovantes pour lutter contre l'immigration illégale et les mafias qui en tirnt profit, cette aide financière, gérée par des ONG de l'Union européenne présentes dans les pays d'origine de l'immigration, permettrait de combattre l'immigration illégale et les réseaux qui exploitent le phénomène dans les pays ayant conclu des accords de réadmisson avec les États membres de l'Union européenne.

=-=-=-

Projet pilote pour la création d'organismes d'orientation des immigrés.

Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

Ce crédit est destiné à mettre en œuvre un projet pilote visant à la création d'organismes d'information et d'orientation des candidats à l'immigration dans l'Union européenne.

Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

Projet pilote au sens de l'article 49, paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 248 du 16.9.2002, p. 1).

Actes de référence:

Justification:

Le drame actuel du déplacement en masse d'immigrés clandestins en quête de travail dans les États membres de l'Union européenne pourrait être atténué grâce à la création d'organismes qui informeraient et orienteraient les candidats à l'immigration dans les pays d'origine. Ces organismes, dûment coordonnés avec l'administration des pays concernés et les associations patronales correspondantes, pourraient également canaliser les offres d'emploi qui émaneraient de l'Union.

Dans certains pays d'émigration, des ONG communautaires assurent déjà ce type de service, mais leur nombre est insuffisant et leurs moyens précaires.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-==-=-=-=-=-=-=-=-=-=

Volume 4 (Section 3) - Commission

Poste 18 04 05 01 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne — Subvention aux titres 1 et 2

Modifier les chiffres comme suit:

18 04 05 01	Budget 2006		APB 2007		PB 2007		AMENDEMENT		PB+AMENDEMENT	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Crédits Réserves	4 500 000	4 500 000	5 536 000	5 536 000	3 655 800	3 655 800	1 880 200	1 880 200	5 536 000	5 536 000

Justification:

La création de l'agence des Droits fondamentaux est une priorité pour le Parlement européen. La réduction des crédits proposés par le Conseil n'a aucune justification technique. C'est une position purement politique dans le cadre de la procédure budgétaire. Il s'impose de rétablir les montants demandés par la Commission.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-==-=-=-=-=-=-=-=-=-=

La réduction des crédits proposés par le Conseil n'a aucune justification technique. C'est une position purement politique dans le cadre de la procédure budgétaire. Il s'impose de rétablir les montants demandés par la Commission.

=-=-=-

l'exercice de leurs fonctions judiciaires et/ou consultatives notamment concernant la législation communautaire.

Bases légales:

Actes de référence:

Justification:

Le 4 juillet 2006, la Commission a présenté une communication intitulée "Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant". Elle vise notamment à créer un forum sur les droits de l'enfant au sein duquel la société civile devrait jouer un rôle moteur. En outre, la Commission y souligne l'importance de la promotion et du renforcement de la mise en réseau et de la représentation des enfants. La société civile dispose d'un savoir-faire abondant dans le domaine de l'organisation de la participation des enfants. L'Union devrait donc soutenir les activités de mise en réseau des organisations de défense des droits des enfants, notamment pour permettre aux ONG de l'Europe entière d'y participer.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-==-=-=-=-=-=-=-=-=-=

Justification:

La réduction des crédits proposés par le Conseil n'a aucune justification technique. C'est une position purement politique dans le cadre de la procédure budgétaire. Il s'impose de rétablir les montants demandés par la Commission.

=-=-=-

Volume 4 (Section 3) - Commission

Article 18 05 06 Achèvement de la lutte contre le terrorisme

Modifier les chiffres comme suit:

18 05 06	Budget 2006		APB 2007		PB 2007		AMENDEMENT		PB+AMENDEMENT	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Crédits	9 000 000	7 000 000	p.m.	6 000 000	p.m.	6 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	7 000 000
Réserves										

Justification:

La lutte contre le terrorisme n'étant possible qu'au niveau européen, les crédits prévus dans ce domaine paraissent insuffisants. On demande donc une augmentation.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-==-=-=-=-=-=-=-=-=-=

Justification:

La création d'une telle banque de données est nécessaire, étant donné que les systèmes existants et à venir (SIS II, VIS, etc.) ne recensent pas la catégorie de personnes en question et qu'une démarche coordonnée à l'échelon européen est indispensable.

=-=-=-

Projet d'amendement 5600

=== LIBE/5600===

Ligne budgétaire de référence : 18 05 10

<< déposé par Gérard Deprez, Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures >>

Volume 4 (Section 3) - Commission

Ajouter: 18 05 10 —

Modifier la classification: DNO

Modifier la nature: CD

18 05 10	Budget 2006		APB 2007		PB 2007		AMENDEMENT		PB+AMENDEMENT	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Crédits							1 000 000	800 000	1 000 000	800 000
Réserves										

Intitulé:

Coopération entre les grandes collectivités territoriales européennes pour renforcer les politiques de lutte contre la délinquance

Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

L'objectif de ce projet pilote est de soutenir la coopération et les échanges d'expériences entre les grandes collectivités territoriales européennes afin de renforcer les politiques de lutte contre la délinquance.

Ajouter le texte suivant:

Ce crédit est destiné à financer des réseaux de grandes collectivités territoriales européennes mis en place pour renforcer les politiques de lutte contre la délinquance. Ce crédit est destiné à couvrir les activités ci-après de ces réseaux:

— ***échanges d'expériences et de meilleures pratiques,***

— ***séminaires et conférences,***

— ***élaboration d'outils de formation.***

Ajouter le texte suivant:

Les actions visant à prévenir la délinquance juvénile devraient être un axe majeur.

Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

Projet pilote au sens de l'article 49, paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 248 du 16.9.2002, p. 1).

Actes de référence:

Justification:

La délinquance et les incivilités dans les agglomérations urbaines sont de plus en plus perçues comme un problème par les citoyens. C'est pourquoi les collectivités territoriales de toute l'Europe envisagent des moyens pour s'attaquer à ce problème. L'échange d'expériences entre les collectivités territoriales de plusieurs États

membres pourrait être utile à toutes. Le Forum européen pour la sécurité urbaine (www.fesu.org) est déjà très actif dans ce domaine.

=-=-=-

Volume 4 (Section 3) - Commission

Poste 18 07 01 01 Observatoire européen des drogues et des toxicomanies — Subvention aux titres 1 et 2

Modifier les chiffres comme suit:

18 07 01 01	Budget 2006		APB 2007		PB 2007		AMENDEMENT		PB+AMENDEMENT	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Crédits	7 903 000	7 903 000	8 931 000	8 931 000	8 310 000	8 310 000	775 000	775 000	9 085 000	9 085 000
Réserves										

Justification:

La diminution des crédits demandés par les organes de gestion de l'Observatoire est à la fois mesquine et inopportune. L'amendement vise à corriger cette erreur.

=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-==-=-=-=-=-=-=-=-=-=